TOURNOI INTERNATIONAL DE FOOTBALL U13
MONDIAL PUPILLES DE PLOMELIN
Espace Glazik –BP 21
29700 PLOMELIN - FRANCE
Tél : 02-98-52-58-20
E-mail : mondial.pupilles.plomelin@orange.fr
Site web : http://mondialplomelin.net

FOOTBALL à ONZE
SECTION FEMININE

11ème EDITION du 14 au 17 mai 2026

Catégories U12 U13 U14
(Joueuses nées entre le 01/01/2012 et le 31/12/2014)

REGLEMENT DU TOURNOI FEMININ 2026

ARTICLE 1 : Présentation générale

A l'initiative de l'A.S. PLOMELIN et des 11 autres clubs organisateurs, et sous couvert de la FIFA, l'UEFA et de la Fédération Française de Football, la ligue de Bretagne et le district du Finistère, un tournoi international "pupilles" est organisé les **jeudi 14, vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 mai 2026**.
Le tournoi concerne les catégories **U12 U13 et U14** (joueuses nées entre le 01/01/2012 et le 31/12/2014).

ARTICLE 2 : Organisation

L'organisation du tournoi est confiée à un comité, composé de membres de l'AS PLOMELIN et d'un responsable de chacun des 8 centres d'accueil masculins et des 3 centres d'accueil féminins.

ARTICLE 3 : Effectifs

Chaque équipe participante devra présenter **14 à 16 joueuses au maximum** et **3 dirigeant-e-s**.
Les équipes étrangères devront fournir à l'organisateur une copie de l'autorisation de leur fédération.
Aucune dérogation sur un effectif de joueuses supérieur ne sera accordée.

ARTICLE 4 : Joueuses extérieures au club

Les équipes de clubs ou de groupements de club ont la possibilité de présenter **5 joueuses** (maximum) licenciées dans d'autres formations, sous réserve :

- Que ces dites formations ne sont pas présentes au tournoi, sauf accord parental et accord du club prêteur.
- De la présentation des licences, accompagnées de l'autorisation des clubs prêteurs concernés.

Ces dispositions ne concernent pas les sélections. Une sélection peut représenter un centre du Mondial Pupilles, un district, une ligue régionale, mais elle ne peut en aucun cas être constituée par un club professionnel, qu'il soit français ou étranger.

ARTICLE 5 : Equipes retenues – Désistement – communication de la liste des joueuses

L'organisateur communiquera la liste des équipes retenues fin décembre.
Chaque équipe retenue devra communiquer la liste des joueurs et des 3 dirigeant-e-s, dans les meilleurs délais et **impérativement 1 mois avant le début du tournoi**, à un responsable du centre d'accueil qui prendra contact avec elle à la suite du tirage au sort.
En cas de désistement après le 15 janvier, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

ARTICLE 6 : Identité des joueuses

La vérification de l'identité des joueuses, du respect de la catégorie d'âge et le cas échéant de l'accord des clubs des joueuses prêtées sera effectuée dès l'arrivée des équipes ou en tout état de cause avant le premier match, par le responsable du centre ou le comité organisateur.
Les responsables d'équipes devront être en mesure de présenter au contrôle les pièces suivantes, pour chacune des 14 à 16 joueuses et des 3 dirigeant-e-s :

- La licence
- Une pièce officielle d'identité (carte nationale d'identité, passeport, …),
- L'accord écrit des clubs des joueuses prêtées

Toute équipe qui ne serait pas en capacité de satisfaire à cette vérification avant son premier match sera disqualifiée. Chaque match, joué ou non par l'équipe disqualifiée, sera considéré perdu sur le score de 3-0.

Cette même vérification sera effectuée à partir des 1/4 finales.

Un bracelet de couleur sera remis à chacune des 14 à 16 joueuses ainsi qu'aux 3 dirigeant-e-s, qui le garderont au poignet durant la durée du tournoi (voir aussi Article 9).
Ce bracelet servira de billet d'entrée au stade le dimanche.

ARTICLE 7 : Règlement sportif et classement

Les 24 équipes inscrites seront affectées, après tirage au sort, dans l'un des 3 centres féminins.
Le tournoi se déroulera sur un seul niveau de compétition de football à onze sur grand terrain, herbe et/ou synthétique suivant le centre d'affectation.

Formule championnat du jeudi au samedi (phase de poule qualificative).

Temps de jeu et durée des rencontres :
Chaque équipe jouera au maximum 3 matchs par jour. Tous les matchs du tournoi se disputeront en **2 périodes de 12 minutes.**
Toutes les équipes sont assurées de jouer 3 jours.

Le classement se fera par points :

- 3 par match gagné.
- 1 par match nul.
- 0 par match perdu.

Si deux équipes ont le même nombre de points à l'issue de la phase de poule qualificative, le classement se fera à la meilleure différence de buts, puis à la meilleure attaque, puis à la différence de buts marqués dans le match joué entre les deux équipes dans une même poule, puis au meilleur de 5 tirs aux buts par équipe.

Les 2 premières équipes de chaque centre, ainsi que les 2 équipes ayant fini meilleures 3ème dans deux poules différentes seront qualifiées pour les 1/4 de finales qui auront lieu le samedi en fin d'après-midi suivant le programme défini en annexe.

A partir des 1/4 de finales, les matchs à élimination directe se terminant sur un score nul seront suivis par une ou plusieurs séries de tirs au but, suivant les règles de la FIFA. Dans chaque série, 5 joueuses différentes, choisies parmi les joueuses ayant terminé la partie, exécuteront ces coups de pied.
L'arbitre déterminera, par tirage au sort, l'ordre de passage de ces coups de pied.
Les équipes perdantes des matchs à élimination directe seront départagées à la meilleure différence de buts sur l'ensemble du tournoi, puis à la meilleure attaque.

A partir des 1/2 finales, les matchs se dérouleront le dimanche à **Plomelin**.

ARTICLE 8 : Feuille de match – remplacements - réserves

Une feuille de match sera établie à chaque match. Le-la dirigeant-e devra y inscrire : nom, prénoms, date de naissance de chacune des 14 à 16 joueuses.
Elle sera contrôlée par 1 délégué du centre.
Toutes les joueuses seront autorisées à rentrer en cours de jeu. Les joueuses remplacées poursuivent le match en qualité de remplaçantes et peuvent à ce titre rentrer à nouveau en jeu.
Les joueuses devront garder le même numéro de maillot durant tout le tournoi.
Chaque équipe devra disposer de 2 jeux de maillots de couleur différente mais de numérotation identique.
Seules les remplaçantes et 3 encadrants sont autorisés sur le banc de touche (Bracelet au poignet).
Toute réserve sur la qualification d'une joueuse devra être consignée sur la feuille de match, avant le début de la rencontre. Toute réserve d'ordre technique en cours de match devra être consignée sur la feuille de match, à l'issue de la rencontre.
Toute fraude constatée dans la composition de l'équipe sera sanctionnée. La sanction pourra aller jusqu'au déclassement ou la disqualification de l'équipe concernée.

ARTICLE 9 : Arbitrage et discipline générale

Les arbitres seront désignés par le district du Finistère ; mais peuvent également venir d'autres ligues. L'arbitre principal sera obligatoirement un arbitre officiel. L'arbitrage sera celui en vigueur à la FIFA. S'agissant d'un tournoi officiel, les sanctions concernant les fautes graves (exclusion, comportement des dirigeant-e-s et joueuses sur et hors terrain, etc.) seront prises sur le champ par les responsables du centre en concertation avec le corps arbitral et éventuellement le Comité Directeur du Mondial.
Avant les matchs, en complément des mesures prévues à l'article 8, les arbitres désignés pourront, s'ils le souhaitent, procéder à de nouveaux contrôles des licences et/ou de l'identité des joueuses.
Les matchs se disputeront avec des ballons de **taille 4** - FFF ; le port des protèges-tibias est obligatoire.

Dans le cadre du jeu :
2 cartons jaunes ou 1 carton rouge entraînent une suspension le match suivant le 2ème carton jaune ou le carton rouge reçus. Dans ce cas : **le bracelet sera coupé à l'issue du match entraînant la sanction.**

Les cartons jaunes sont annulés à l'issue des phases de poule qualificative et les mêmes règles disciplinaires s'appliquent à nouveau à partir des 1/4 de finales.

Tout comportement antisportif, toute fraude, toute insulte envers les arbitres, adversaires, toute dégradation volontaire des installations, pourra également entrainer l'exclusion du tournoi sur décision du comité organisateur. Le respect et le fair-play étant 2 règles fondamentales du tournoi, dirigeant-e-s, éducateurs, joueuses et parents sont tenus de les appliquer et de les faire appliquer. Ces 4 jours doivent rester une grande fête du Football.

ARTICLE 10 : Récompenses

Seuls les buts marqués pendant les trois premiers jours, lors du tournoi de qualification, compteront pour l'attribution des coupes :

- Meilleure attaque.
- Meilleure buteuse.

Un coefficient de pondération sera affecté dans les centres présentant exceptionnellement un nombre différent d'équipes (cas d’un désistement tardif, par exemple).

ARTICLE 11 : Fête du dimanche après-midi

Chaque équipe s'engage à participer et à assister à la grande fête finale du dimanche après-midi, où aura lieu la distribution des trophées, coupes, médailles et autres récompenses. Les équipes pourront quitter le tournoi uniquement à l'issue du défilé du dimanche programmé en début d'après-midi.

ARTICLE 12 : Hébergement et temps extra-sportifs

Les équipes participantes seront hébergées **en famille d'accueil** et nourries du mercredi soir au dimanche midi ou lundi matin inclus (selon les horaires de départ). L'accueil des équipes se fera le mercredi en fin de journée ou en soirée à raison de 2 enfants par famille, ainsi que les 3 dirigeant-e-s. Les équipes et dirigeant-e-s devront respecter l'organisation des temps extra-sportifs proposée par les familles d'accueil. En cas de problème extra-sportif, il est **obligatoire de pouvoir joindre un-e dirigeant-e de l'équipe en permanence**. En aucun cas les Centres ne peuvent être tenus **responsables à la place des dirigeant-e-s d'équipes**.

.

ARTICLE 13 : Responsabilité des clubs participants

Chaque club participant sera responsable des assurances diverses couvrant les risques d'accidents, de vol, responsabilité civile des joueuses et dirigeant-e-s, le comité déclinant toute responsabilité à cet égard. En cas d'hospitalisation ou d'examen par un médecin, la joueuse sera accompagnée par un-e dirigeant-e du club et par une personne du centre d'accueil ; **la facture sera à régler par le club engagé**. Dans ce cas une fiche d'hospitalisation ou de consultation vous sera remise par le responsable de centre.
Le comité décline toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir pendant le tournoi concernant les joueuses ou dirigeant-e-s.

ARTICLE 14 : Modification de règlement

Le comité directeur se réserve le droit de modifier le déroulement du tournoi ainsi que le règlement, en cas de nécessité liée au bon déroulement du tournoi. Toute modification sera communiquée aux équipes participantes.
Il tranchera tout litige éventuel non prévu par le règlement, y compris les cas de force majeure.

Le comité directeur
du Mondial pupilles

04/09/2025

ANNEXE

Programmation des ¼ de finales – Samedi fin d'après-midi

Centre de Quimper : Groupe A – qualifiés : A1 et A2
Centre d'Ergué-Gabéric : Groupe B – qualifiés : B1 et B2
Centre de Quimperlé : Groupe C – qualifiés : C1 et C2
Les 2 équipes ayant fini meilleures 3ème dans 2 groupes différents seront également qualifiées.

Match 1 à Quimper : A1 – 1er 3ème
Match 2 à Ergué-Gabéric : B1 – A2
Match 3 à Quimperlé : C2 – B2
Match 4 à Quimperlé : C1 – 2ème 3ème

Programmation des ½ finales à Plomelin – Dimanche matin :

Vainqueur Match 1 / Vainqueur Match 3
Vainqueur Match 2 / Vainqueur Match 4

04/09/2025